



La FMH lance sa solution pour la sécurité dans les cabinets médicaux

Sonia Barbosa^a, Michel Matter^b

^a MHS, experte, département Prestations et développement professionnel;

^b Dr méd., vice-président de la FMH et responsable du département Prestations et développement professionnel

Les mesures de sécurité visant à prévenir les accidents et les maladies au travail revêtent une grande importance. C'est également vrai pour les cabinets médicaux, qui mettent tout en œuvre pour limiter les risques. La FMH a élaboré une nouvelle solution dédiée pour faciliter la mise au point d'un concept de sécurité spécifique, le mettre en œuvre avec le maximum d'efficacité et en assurer le suivi permanent.

La recherche de la sécurité maximale est une évidence sur le lieu de travail. Alors que l'acronyme SUVA est devenu quasiment synonyme d'assurance-accidents et que la loi oblige toutes les entreprises à élaborer un concept de sécurité, les autorités cantonales ainsi que la Suva effectuent les contrôles correspondants. Toutes les entreprises assurées selon la LAA sont tenues de respecter les directives de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) [1]. Les cabinets médicaux font toujours

plus souvent eux aussi l'objet de contrôles, et il s'avère qu'un grand nombre d'entre eux aimeraient de l'aide pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur concept

Il s'avère qu'un grand nombre de cabinets médicaux aimeraient de l'aide pour la mise en œuvre de leur concept de sécurité.

de sécurité. L'identification des risques, la mise en place des mesures nécessaires et la documentation

des activités menées au titre de la sécurité exigent du temps et des ressources en personnel, ce dont manquent les petites structures telles que les cabinets. C'est précisément à ce problème que s'attaque la FMH en proposant sa solution dédiée. Les risques ont été regroupés en modules thématiques et les mesures de sécurité correspondantes triées sur le volet en vue d'assurer une efficacité et une applicabilité maximales dans les cabinets médicaux et d'aider le mieux possible ces derniers à élaborer leur propre concept de sécurité.

Voie directe vers une solution de branche

Un état des lieux des solutions sectorielles disponibles dans le domaine de la santé a révélé que s'il existe diverses offres, il n'y en a aucune qui soit destinée aux cabinets médicaux. Mettre au point des concepts de sécurité individuels sur la base des guides, recommandations et solutions disponibles coûterait davantage aux cabinets médicaux que d'adopter cette nouvelle solution taillée sur mesure. C'est ce qui a décidé la FMH à entamer une collaboration avec l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé (Sécurité au travail en Suisse).

La FMH a entamé une collaboration avec l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé (Sécurité au travail en Suisse).

Après avoir minutieusement identifié les risques spécifiques à l'activité des cabinets médicaux, l'équipe responsable a plausibilisé ceux-ci sur la base de visites dans des cabinets de spécialistes de diverses disciplines. Il nous est donc possible d'affirmer que tous les risques pouvant se présenter dans un cabinet médical ont été pris en compte. Pour autant, cela ne veut pas dire que tous les risques identifiés puissent se réaliser dans tous les types de cabinets. Nous avons donc réparti les risques par thème, par secteur d'activité, par étape de processus et par type, et les avons organisés en modules, appelables par simple clic de souris dans l'outil en ligne PREVITAR en fonction des besoins spécifiques de chaque cabinet.

Clair, pertinent, adaptable

Le logiciel PREVITAR fournit à l'utilisateur une vue d'ensemble des risques pouvant se présenter dans son cabinet et lui permet d'opérer une sélection en vue d'élaborer un concept de sécurité sur mesure. Moyennant un investissement en temps très raisonnable, le médecin ou le gestionnaire du cabinet dispose ainsi d'une base so-

Il s'agit d'une solution élaborée par des médecins pour les médecins, qui n'occasionne pas de procédures ou de frais superflus.

lide, qui tient compte des spécificités et des besoins particuliers du cabinet en matière de sécurité. Il s'agit d'une solution élaborée par des médecins pour les médecins, qui tient compte des réalités spécifiques des cabinets médicaux, et qui n'occasionne pas de procédures ou de frais superflus. La loi prévoit par ailleurs que chaque cabinet nomme un préposé à la sécurité (PàS). Le PàS peut être un médecin, mais également une assistante médicale. Le cours de base organisé par Sécurité au travail en Suisse forme les futurs préposés aux différentes tâches entrant dans leur cahier des charges et les familiarise avec les méthodes permettant de les accomplir de manière ciblée et efficace. La participation au cours donne droit à 12 crédits de l'ISFM, resp. 8 crédits de la SVA.

La solution sera disponible à compter du 23 août 2021

La solution de branche sera disponible dès le 23 août 2021 sur le site internet de Sécurité au travail en Suisse, à l'adresse www.arbeitssicherheitschweiz.ch/medecin. Il suffira pour y accéder de s'affilier au moyen du formulaire accessible à partir de la même page. Jusqu'à la fin août 2023, les membres de la FMH pourront bénéficier d'un rabais sur les frais fixes. Grâce au soutien financier octroyé par la FMH, les coûts d'affiliation pour un cabinet individuel peuvent être maintenus très bas par rapport à ceux d'autres solutions proposées sur le marché.

Crédits photo

OneLineStock | Dreamstime.com

Référence

1 ekas.ch/index-fr.php?frameset=20: directive MSST